**Psychologue-Psychothérapeute**

**Instruction publique Ville de Bruxelles**

**Offre d’emploi**

Le Département Instruction publique recrute un psychologue-psychothérapeute au sein de son service de soin de santé mentale.

**Employeur :**

Avec environ 5200 membres du personnel et un réseau d’enseignement étendu, la Ville de Bruxelles est l'un des plus importants employeurs de la Région bruxelloise. Egalement, 2ème Pouvoir Organisateur de la Communauté française, la Ville de Bruxelles offre de nombreux avantages financiers et une équipe qui s’investit auprès de plus de 114 établissements scolaires.

**Description du poste :**

Missions :

Intégrer le service de santé mentale, S.E.S.A.M.E., dans l’équipe adolescent/enfant.

Activités principales :

* Psychothérapie d’inspiration psychanalytique d’enfant / adolescent,
* Evaluation diagnostique (testing),
* Entretiens familiaux,
* Contacts avec le réseau,
* Travail en équipe,
* Participation aux réunions d’équipe et aux réunions cliniques,
* Participation à des activités de prévention, de formation et de coordination,
* Supervisions individuelles et d’équipes.

Profil :

* Titulaire d’un Master en psychologie (orientation psychologie clinique)
* Expérience en santé mentale d’au moins deux ans et une formation complémentaire se rapportant à ce domaine.
* Excellente expression orale et sens développé de la communication.
* Aimer travailler de manière autonome mais au sein d’une équipe pluridisciplinaire.
* Jouir des droits civiques et politiques.
* Être de conduite irréprochable
* Être déclaré physiquement apte à l’exercice de la fonction au moment de l’entrée en fonctions.

Les candidats qui ne rempliraient pas toutes les conditions d’admission à la date de clôture des listes d’inscription, seront considérés comme étant inscrits indûment.

Offre :

- Contrat à durée déterminée (possibilité d’être reconduit par un CDI)

* 37h30 par semaine
* minimum 50 jours de congé

- Environnement de travail motivant

- Salaire de niveau master : barème A1 applicable en fonction de l’ancienneté – Montant

brut indexé de 3118,49 EUR mensuel minimum (ancienneté 0) et de 4483,28 EUR mensuel

maximum (fourchette de départ avec possibilité d'accéder à un barème supérieur).

- Divers avantages complémentaires : nombreuses possibilités de formation, exonération du ticket modérateur dans les hôpitaux du réseau IRIS sur le territoire de la Ville de Bruxelles, prise en charge de l’abonnement STIB à 100%, réduction de l'abonnement SNCB, chèques repas, restaurant

d’entreprise, réduction de prix pour les entrées aux centres culturels et sportifs agréés.

Intéressé ?

Dans ce cas, envoyez votre CV avant le 15 octobre 2020, votre diplôme, votre motivation à :

Ville de Bruxelles – Département Instruction publique

A l'attention de Mme Rasha ABDU MATTAR

Au bon soin de Mme Hariche Faouzia

boulevard Anspach 6

1000 Bruxelles

Ou par courriel : rasha.abdumattar@brucity.education

Votre candidature donnera suite à un entretien permettant d’évaluer l’aptitude à la pratique thérapeutique, et au travail en équipe.

Renseignements :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au Département Instruction publique, auprès de Mme ABDU MATTAR Rasha (02/279.38.33 ou rasha.abdumattar@brucity.education) ou M. VANDYSTADT Edouard (02/279.38.37 ou edouard.vandystadt@brucity.education).

Tout renseignement scientifique peut être obtenu au Service de Santé Mentale, auprès du Dr ZUCKER Nicole (02/279.63.40)

**La Ville de Bruxelles poursuit sa politique de diversité, de non-discrimination et d’égalité des chances.**